

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 36a

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : ETUDE RELATIVE AU CIAP

M. GAILLAT précise que dans le cadre du projet de construction du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines du Pays d'Art et d'Histoire sur le complexe BEDAT, il est nécessaire de disposer d'une étude de programmation fiable avant de lancer la procédure de consultation nécessaire au choix du Maître d'œuvre et de l'équipe de réalisation de la scénographie (procédure d'appel d'offres restreint en vue d'un marché de conception/réalisation)

Cette étude de programmation comprend deux éléments :

- l'étude de programmation déjà réalisée par le cabinet HARMATAN à la suite de la consultation lancée pour la Maison de l'Eau, dont le montant était de 51 906.40 € TTC.

- une étude complémentaire pour actualiser les données initiales et établir la programmation du futur CIAP. Le coût de cette deuxième prestation s'élève à 22 664.20 € TTC.

Pour financer cette prestation, les négociations engagées avec la ville d'Oloron et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont permis d'acter le transfert de la ville à la CCPO d'une subvention de 30 000 € que la DRAC avait réservée à cet effet pour l'étude du CIAP prévu dans le cadre de Ville d'Art et d'Histoire de la Ville d'Oloron

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CONFIE** l'étude de programmation complémentaire à HARMATAN et signer la convention correspondante
- **SOLLICITE** l'aide de la DRAC à hauteur de 30 000 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY